

| | |
|---|---|
| DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES | COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20220721_066/627 |
| | Du 20 OCTOBRE 2022 à 18 heures 30 |
| <u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 23 De Votants :..... 27 Absents ayant donné procuration 4 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> URBANISME- Acquisition parcelle AW 32 Mme DELEUZE Annette | <p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; DENAT Sophie ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. BARAGON Guillaume qui avait donné procuration à Mme DUSSAUT Florence ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -</p> |

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

La parcelle AW 32, lieu-dit Mas Viel, étant proche du site sportif la Commune à solliciter la propriétaire afin de connaître les possibilités de cession en vue d'aménagements pour l'accès à cette zone.

Madame DELEUZE née PARROUFFE Annette a donné son accord pour céder à la commune cette parcelle d'une superficie de 1 656 m² au prix de 10 € le m², soit pour un montant de 16 560,00 €. Les frais de notaire et tout autre frais étant à la charge de la Commune.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 9 juin 2022.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé,

DECIDE : de l'acquisition à Madame DELEUZE née PARROUFFE Annette de la parcelle AW 32 d'une superficie de 1 656 m² au prix de 10 € le m², soit pour un montant de 16 560,00 €. Les frais de notaire et tout autre frais seront à la charge de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer l'acte notarié afférent et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **25 OCT. 2022**

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>